

VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

CONSULTATION PUBLIQUE 2 octobre 2017

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 19h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

- Que lors d'une assemblée tenue le 5 septembre 2017, le conseil de ville a adopté par résolution, un projet de règlement #741 intitulé:
Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707 modifiant :
 - *La grille des spécifications à la zone 38-1 Af et à la zone 28 Rt*
 - *L'article 5.7.10 dispositions relatives aux maisons-mobiles*

DESCRIPTION

- Régir les marges des résidences dans la zone 38-1 Af
- Régir l'accès aux terrains en cour latérale sur rue dans la zone 38-1 Af
- Régir la construction en bordure du chemin public dans la zone 28 Rt
- Régir la hauteur des bâtiments accessoires aux résidences de type maison-mobile

LOCALISATION

- Secteur des Grands-Boisés, chemin du Cap
 - Parc des maisons-mobiles
 - Secteur Lac Larrivée
- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-neuvième jour de septembre deux mille dix-sept.


Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet le 19 septembre 2017, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^{ième} jour de septembre 2017.

